



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 7 décembre 2022

Rapport n° 20221207-212

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'exercice 2022 s'est caractérisé par l'exécution d'un budget contraint pour Île-de-France Mobilités. En effet, des mesures d'économies et de report de charges ont dues être prises dès l'établissement du budget primitif afin d'en assurer l'équilibre et de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 15 ans.

Deux décisions modificatives ont été adoptées précédemment : la première en février pour acter la comptabilisation sous forme de dette de l'avance remboursable accordée par l'État pendant la crise sanitaire, la deuxième en octobre pour intégrer une première partie des résultats constatés lors du vote du compte administratif 2021 et procéder aux ajustements de crédits nécessaires en cours d'exercice afin de tenir compte des évènements ne pouvant être anticipés dans le budget primitif et de la réalité de l'exécution des dépenses et des recettes.

La présente décision modificative comporte un nombre restreint d'ajustements, à la lumière d'avenants et d'éléments qui ne pouvaient être connus et quantifiés en octobre dernier. Il s'agit :

- d'une augmentation des recettes de fonctionnement de 80 M€, correspondant au montant du geste commercial pour 2022 prévu au sein de l'avenant 7 au contrat d'exploitation avec la SNCF ;
- d'une diminution des dépenses d'investissements, correspondant à des ajustements des calendriers prévisionnels de matériels roulants et au suivi opérationnel fin des centres opérationnels bus ;
- d'une augmentation des recettes d'investissement principalement due à la concrétisation de la vente du bien immobilier situé Quai des Grands Augustins.

Comme toute décision modificative de fin d'exercice, celle-ci comporte également des écritures comptables participant de l'amélioration de la qualité comptable :

- une meilleure comptabilisation des amortissements, afin d'y intégrer les matériels rachetés à la fin des CT3 ;
- la finalisation des écritures de reprise du résultat 2021.

L'ensemble de ces écritures peut être résumé par :

- une augmentation de la section de fonctionnement de 80,00 M€ soit un total budgété de 10 985,6 M€ ;
- une augmentation de la section d'investissement de 64,42 M€ soit un total budgété de 5 776,6 M€.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : +80 M€ (10 985,6 M€)

Recettes de fonctionnement	BP 2022	Crédits votés	DM3	Crédits ouverts après vote(y/c dépl.	Var(%) (DM3/Crédits ouverts y/c dépl.)
Autres subventions et recettes	9,0	14,9	80,0	94,9	+538,5%
Recettes diverses et except.	3,3	303,8	-	303,8	
Reprise de provisions	-	108,3	-	108,3	
Avance Remboursable Etat	-	-	-	-	
Aide Etat COVID	-	-	-	-	
Autres	12,3	427,0	80,0	507,0	
Ecritures d'ordre	390,0	390,0	-	390,0	
Ecritures d'ordre	390,0	390,0	-	390,0	
VM	4 991,4	5 191,4	-	5 191,4	
TICPE	88,0	88,0	-	88,0	
Fiscalité	5 079,4	5 279,4	-	5 279,4	
Contributions statutaires	1 332,8	1 332,8	-	1 332,8	
Transport scolaire	135,2	135,5	-	135,5	
Subventions tarification RIF	98,5	98,7	-	98,7	
Contributions publiques D.S.P.	33,7	30,5	-	30,5	
PAM REGIONAL	-	-	-	-	
Participations	1 600,3	1 597,5	-	1 597,5	
Recettes Tarifaires	3 317,0	3 151,5	-	3 151,5	
Recettes tarifaires D.S.P.	87,0	60,3	-	60,3	
Redevance accès SNCF Réseau	-	-	-	-	
Tarifs et redevances	3 404,0	3 211,8	-	3 211,8	
Total	10 486,0	10 905,6	80,0	10 985,6	+0,7%
Ordre	390,0	390,0	-	390,0	
Réel	10 096,0	10 515,6	80,0	10 595,6	+0,8%

L'avenant 7 au contrat d'exploitation avec la SNCF prévoit l'octroi d'un geste commercial pour chacune des annuités du contrat dont l'échéance est repoussée à 2025. En 2022, ce geste commercial s'élève à 80 M€. Il est proposé de l'inscrire dans la présente décision modificative.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : +80 M€ (10 985,6 M€)

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Crédits votés	DM3 (proposition)	Crédits ouvert après vote(y/c dépl.	Var%(DM3/C rédits ouverts y/c dépl.)
Charges de fonctionnement	47,4	49,5	- 0,3	47,9	-0,61%
Etudes, conseil et acc	41,0	44,5	-	51,4	
Impôts et taxes	3,6	4,4	-	5,7	
Masse salariale	38,8	37,0	-	36,9	
Budget courant	130,8	135,4	- 0,3	141,9	
Charges financières	85,9	107,9	-	109,9	
Charges financières	85,9	107,9	-	109,9	
Coûts de gestion du VT	49,0	49,0	-	49,1	
Coûts de gestion du VT	49,0	49,0	-	49,1	
Dépenses exceptionnelles	-	0,9	0,2	4,1	6,33%
Dépenses exceptionnelles	-	0,9	0,2	4,1	
Ecritures d'ordre	-	-	-	-	
Amortissement	414,0	509,0	141,0	650,0	27,70%
Virement de sect.	389,7	368,9	- 56,4	312,5	-15,30%
Ecritures d'ordre	803,7	877,9	84,6	962,5	
Exploitation D.S.P.	379,0	368,9	-	343,0	
Exploitation régulière CT3	654,8	695,7	-	701,3	
Exploitation régulière RATP	4 599,3	4 699,0	-	4 694,0	
Exploitation régulière SNCF	3 276,5	3 383,0	-	3 383,0	
Exploitation SGP	-	1,6	-	2,2	
Exploitation régulière	8 909,5	9 145,0	-	9 123,5	
IFER	77,6	78,3	-	77,6	
IFER	77,6	78,3	-	77,6	
PAM REGIONAL	13,0	14,3	-	17,6	
Participations	13,0	14,3	-	17,6	
Aide à l'achat-VAE	2,1	2,1	-	1,3	
Autres	10,1	15,0	-	14,8	
Covoiturage-navette autonome	2,7	4,2	-	4,2	
PMB et information voyageurs	53,7	57,1	- 4,5	59,7	-7,10%
Transport à la demande	4,4	4,4	-	4,4	
Veligo location	14,9	14,9	-	14,9	
Projets politique de transport	87,8	97,6	- 4,5	99,1	
Provisions	-	60,0	-	60,0	
Provisions	-	60,0	-	60,0	
Redevance accès SNCF Réseau	164,1	164,6	-	164,6	
Redevance accès SNCF Réseau	164,1	164,6	-	164,6	
Améthyste-autre tarification	6,6	5,6	-	5,6	
Chèque mobilité	1,2	1,2	-	1,1	
Tarifification sociale	7,8	6,8	-	6,7	
Transport scolaire	156,8	168,0	-	169,1	
Transport scolaire	156,8	168,0	-	169,1	
Total	10 486,0	10 905,6	80,0	10 985,6	
Ordre	803,7	877,9	84,6	962,5	
Réel	9 682,30	10 027,70	- 4,55	10 023,15	

1.1. Politique de transport et de nouvelles mobilités adaptées : -4,5 M€ (99,1 M€) et Budget courant : -0,3 M€ (141,9 M€)

Le décalage dans la mise en œuvre des projets inscrits dans la feuille de route du Plan de transformation numérique (SAEIV, Graphicage-Habillage, Cassini,...) induit une baisse des dépenses prévisionnelles tant en fonctionnement qu'en investissement (cf. II-1-1.2). La Direction du numérique créée en 2022 continue sa structuration afin d'augmenter sa capacité de pilotage.

1.2. Les dépenses exceptionnelles : +0,2 M€ (4,1 M€)

Une dépense d'un montant de 247 k€ est inscrite au budget 2022 afin de prendre en compte les admissions en non-valeur faisant l'objet d'une délibération lors du conseil d'administration de vote de cette décision modificative.

1.3. Ecritures d'ordre : +84,6 M€ (962,5 M€)

1.3.1. Amortissements : +141 M€ (650 M€)

Il s'agit d'ajuster le montant des amortissements portant sur les valeurs résiduelles des bus issus des rachats des fin de CT3.

1.3.2. Virement à la section d'investissement : -56,4 M€ (312,5 M€)

Du fait des modifications à opérer en recettes et en dépenses, le virement de section est ajusté de -56,4 M€ afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 64,4 M€ (5 776,6 M€)

Dépenses d'investissement	BP 2022	Crédits votés	DM3 (proposition)	Crédits ouvert après vote(y/c dépl.	Var(%) (DM3/C rédits ouverts y/c dépl.)
Autres (immo.,opé. comptables)	14,7	18,3	- 1,7	19,0	-9,11%
Autres (immo.,opé. comptables)	14,7	18,3	- 1,7	19,0	
Développement des réseaux	-	-	-	-	
Développement des réseaux	-	-	-	-	
Opérations d'ordre	23,0	1 998,0	-	1 998,0	
Reprise/Neut. des sub. versées	390,0	390,0	-	390,0	
Ecritures d'ordre	413,0	2 388,0	-	2 388,0	
Amélioration QS	423,8	357,9	-	357,6	
At. et Instal. Fixes SNCF	116,0	77,3	-	73,3	
COB (foncier, travaux, acqu.)	417,6	150,0	- 59,4	166,2	-26,31%
Convention pluri-projets SNCF	229,0	218,0	-	222,0	
Matériel roulant de surface	292,4	296,3	- 32,9	281,4	-10,47%
Matériel roulant ferré	1 576,6	1 428,7	- 214,5	1 211,5	-15,04%
Projets d'infrastr. ss MOA	346,4	407,8	-	365,2	
Rachat MR - MEC	125,0	125,0	-	77,0	
Investissements majeurs	3 526,7	3 061,1	- 306,8	2 754,1	
Opérations d'ordre	-	-	-	-	
Opérations d'ordre	-	-	-	-	
Filiale	-	-	-	0,2	
Aide à l'achat-VAE	33,9	33,9	-	33,9	
Veligo location	4,9	3,2	-	3,2	
Projets politique de transport	38,8	37,1	-	37,3	
Remboursement du capital	214,3	205,3	-	205,3	
Remboursement du capital	214,3	205,3	-	205,3	
Résultat d'invest. reporté	-	-	372,9	372,9	
Résultat d'invest. reporté	-	-	372,9	372,9	
Total	4 207,4	5 709,8	64,4	5 776,6	
Ordre	413,0	2 388,0	-	2 388,0	
Réel	3 794,4	3 321,8	64,4	3 388,6	

1.1. Les investissements majeurs d'Ile-de-France Mobilités : -306,8 M€ (2 754,1 M€)

1.1.1. Subventions au titre du matériel roulant ferré : - 214,5 M€ (1 211,5 M€)

Les révisions proposées dans la présente décision modificative sont liées à des recalages de livraisons communiqués par les opérateurs et la Société du Grand Paris. Ces recalages sont de quelques semaines, mais ils déplacent certaines dépenses sur début 2023. Il s'agit notamment des recalages sur les matériels roulants RERNG et MP14 annoncés en milieu d'année, ainsi que du matériel roulant du Grand Paris Express, qui est retardé à cause de décalage de la fin des travaux sur les lignes 16 et 17.

Ainsi, la prévision de dépense relative au matériel roulant ferré pour 2022 s'élève à 1 211,5 M€ soit une diminution de -365,1 M€ par rapport à la prévision du budget primitif (1 576,6 M€).

Matériel roulant ferré	BP-2022	BP+DM1+DM2	Crédit ouvert avant DM3	DM3-2022	Crédits ouverts 2022 après DM3
3 2020 4 - DUALIS T4	24,4	24,4	26,5	-	26,5
3 2021 1 - Equipement MR	22,8	22,8	11,9	-11,0	0,9
3 2006 8 - Francilien	126,0	126,0	129,7	-	129,7
3 2020 3 - LIGNE 18 CONV ACQUISITION	19,5	19,5	21,6	-9,0	12,6
3 2016 3 - MF77 L7 et L8	9,7	9,7	11,0	-	11,0
3 2006 9 - MI09	-	-	0,1	-	0,1
3 2020 2 - MI20	107,7	107,7	84,6	-60,0	24,6
3 2017 4 - MI2N	52,2	52,2	7,5	-	7,5
3 2006 10 - MI79	-	-	-	-	-
3 2016 4 - MI84 RER B	23,0	23,0	10,3	-	10,3
3 2015 3 - MP14 STIF	316,2	318,6	262,1	-80,0	182,1
3 2019 1 - MR Métro MF19	102,2	102,5	96,4	-40,0	56,4
3 2015 4 - MR SGP	62,5	62,5	70,7	-	70,7
3 2012 2 - MR Tram express	45,0	45,0	47,0	-	47,0
3 2014 1 - Regio 2N	276,8	263,0	260,7	-	260,7
3 2016 1 - RER NG	333,5	316,2	330,1	-	330,1
4 2020 4 - T1-T2 MR	21,6	21,6	20,4	-14,5	5,9
3 2015 2 - Transfert MP05 et MP89	10,9	10,9	12,4	-	12,4
3 2013 1 - Transformation 6 Z2N CRNPC	-	-	-	-	-
3 2022 1 - Investissement GPE	-	-6,0	5,2	-	5,2
3 2012 1 - MP05 L14 Extension Saint Ouen	-	-	-	-	-
3 2006 12 - Z2N	22,7	22,7	13,3	-	13,3
Autres investissements MR			4,3		4,3
Total	1576,6	1542,2	1426,0	-214,5	1211,5

1.1.2. Centre opérationnels bus (travaux et acquisition COB.) : - 59,4 M€ (166,2 M€)

Les prévisions de dépenses pour les COB ont été ajustées suivant le planning opérationnel effectif connu à fin d'année.

COB (Acquisitions foncières, travaux)	BP-2022	BP+DM1+DM2	Crédit ouvert avant DM3	DM3-2022	Crédits ouverts 2022 après DM3
4 2014 1 - Acquisition dépôt bus	385,4	198,6	198,6	-59,4	139,2
4 2020 1 - Rachat dépôt bus CT3	32,2	27,0	27,0	-	27,0
5 2006 22 - Vaires	-	0,0	0,0	-	0,0
Total	417,6	225,6	225,6	-59,4	166,2

1.1.3. Matériels roulant de surface : - 32,9 M€ (281,4 M€)

Il s'agit essentiellement de procéder à des ajustements de fin de gestion, en fonction des retours des opérateurs sur l'avancement des projets et de réévaluer la valeur de rachat des matériels roulants et des équipements associés à des DSP mises en service en 2022, à leur valeur nette comptable.

Matériel roulant de surface	BP-2022	BP+DM1+DM2	Crédit ouvert avant DM3	DM3-2022	Crédits ouverts 2022 après DM3
4 2006 14 - Matériel roulant bus CT3	50,0	31,5	31,5	19,5	51,0
4 2012 1 - Matériel Roulant bus RATP	15,7	-	-	-	-
4 2013 2 - Acquisition tramways	26,4	22,8	22,8	0,6	23,4
4 2017 1 - Acquisition tramways sous MOA	16,4	19,0	19,0	-	19,0
4 2019 1 - ACQUISITION BUS CATP	60,0	63,0	63,0	-	63,0
4 2021 1 - CFI BUS 2021 2023	123,9	178,0	178,0	-53,0	125,0
Total	292,4	314,3	314,3	-32,9	281,4

1.2. *Ecritures comptables et autres immobilisations* : + 371,2 M€ (391,9 M€)

1.2.1 Autres (Immobilisations et Opérations comptables) : -1,7 M€ (19 M€)

Il s'agit ici d'ajustements des dépenses d'investissement à caractère numérique (cf. I-1-1 décalage de la mise en œuvre de feuille de route du Plan de transformation numérique et montée en charge de l'infogérance) à hauteur de - 3,4 M€ et d'une augmentation de 1,7 M€ correspondant à des opérations comptables correctives (annulation de titres sur exercices antérieurs).

1.2.2. Résultat d'investissement reporté : +372,9 M€ (372,9 M€)

Il s'agit ici de l'inscription réglementaire du résultat d'investissement 2021 reporté de 377,7 M€ diminué de 7,5 M€ pour prendre en compte des ajustements de dotation aux amortissements 2021.

1.3. *Création et ajustement des autorisations de programme*

Il est proposé la création de deux autorisations de programmes (en M€) :

D 4 2022/1 CFI MR RATP2024	245
D 1 2022/1 INFRA-JOP2024	10
Total nouvelles A.P	255

En complément, il est proposé les ajustements de trois autorisations de programmes déjà constituées (en M€) :

D 5 2006/17 Information Voyageurs	10
D 5 2006/23 SDA	50
D 2 2013/5 Tram 9	50
D 4 2014/1 Acquisition dépôts bus	320
Total ajustements d'A.P.	430

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : +64,4 M€ (5 776,6 M€)

Recettes d'investissement	BP 2022	Crédits votés	DM3 (proposition)	Crédits ouvert après vote(y/c dépl.	Var(%)(DM3/C rédits ouverts y/c dépl.)
Affectation du résultat	-	382,7	-	382,7	
Affectation du résultat	-	382,7	-	382,7	
Recettes diverses et except.	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	
Autres écritures d'ordre	-	-	-	-	
Autres écritures d'ordre	-	-	-	-	
Autres recettes	170,0	206,2	12,3	218,5	5,97%
Autres recettes	170,0	206,2	12,3	218,5	
Autres écritures d'ordre	23,0	1 998,0	-	1 998,0	
Dotation aux amortissements	414,0	509,0	141,0	650,0	27,70%
Virement sect. de fonct.	389,7	368,9	-	312,5	-15,30%
Ecritures d'ordre	826,7	2 875,9	84,6	2 960,5	
Emprunt	2 821,9	1 858,5	-	1 826,1	-1,75%
Emprunt	2 821,9	1 858,5	-	1 826,1	
Produit des amendes	138,8	138,8	-	138,8	
Produit des amendes	138,8	138,8	-	138,8	
Subventions	250,0	250,0	-	250,0	
Subventions	250,0	250,0	-	250,0	
Virement sect. de fonct.	-	-	-	-	
Virement sect. de fonct.	-	-	-	-	
Total	4 207,4	5 712,1	64,4	5 776,6	
Ordre	826,7	2 875,9	84,6	2 960,5	
Réel	3 380,7	2 836,2	-	2 816,1	

2.1. Autres recettes : +12,3 M€ (218,5 M€)

L'augmentation des recettes correspond à l'ajustement du montant prévu pour la cession de l'immeuble Quai des Grand-Augustins de +11 M€ ainsi que la récupération de 1,3 M€ d'avances consenties dans le cadre de l'exécution des conventions de financements.

2.2. Ecritures d'ordre : +84,6 M€ (2 960,5 M€)

2.2.1. Dotation aux amortissements : +141 M€ (650 M€)

Le montant de la dotation aux amortissements est relevé de 141 M€ en miroir des écritures de la section de fonctionnement.

2.2.2. Virement à la section d'investissement : -56,4 M€ (312,5 M€)

Le virement de la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses de fonctionnement comme en recettes d'investissement.

2.3. Emprunt : -32,4 M€ (1 826,1 M€)

Le montant de l'emprunt est abaissé de 32,4 M€ afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Les deux sections du budget d'Île-de-France Mobilités sont bien équilibrées.

Accusé de réception en Préfecture : 075-287500078-20221207-7774-BF-1-1
Date de télétransmission : 12/12/22
Date de réception Préfecture : 12/12/22



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 7 décembre 2022

Délibération n° 20221207-212

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L. 3111-14 à L. 3111-16-12, R.1241-1 à R.1241-66 et R. 3111-30 à D. 3111-36 ;
- VU** la délibération n°2017/433 approuvant le cadre budgétaire et comptable M57 ;
- VU** la délibération n°20211011-231 du Conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France approuvant le règlement budgétaire et financier du Syndicat des transports d'Île-de-France ;
- VU** la délibération 20220525-064 du 25/05/22 relative aux modalités d'amortissement appliquées par Île-de-France Mobilités ;
- VU** la délibération n°20211209-302 approuvant le budget primitif 2022 ;
- VU** la délibération n°20220217-005 approuvant la décision modificative n°1 au budget 2022 ;
- VU** la délibération n°20221010-163 approuvant la décision modificative n°2 au budget 2022 ;
- VU** le rapport n° 20221207-212 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission économique et tarifaire du 29 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la décision modificative n°3 au budget d'Île-de-France Mobilités ;

ARTICLE 2 : fixe le seuil d'approbation des emprunts, au-delà duquel l'approbation relève du Conseil, en application de l'article R. 1241-9 du code des transports, au montant de 1.826.096.064,88 euros ;

ARTICLE 3 : approuve la création des autorisations de programme ci-dessous :

D 4 2022/1 CFI MR RATP2024	245 000 000,00
D 1 2022/1 INFRA-JOP2024	10 000 000,00
Total nouvelles A.P	255 000 000,00

ARTICLE 4 : approuve les ajustements des autorisations de programme ci-dessous :

D 5 2006/17 Information Voyageurs	10 000 000,00
D 5 2006/23 SDA	50 000 000,00
D 2 2013/5 Tram 9	50 000 000,00
D 4 2014/1 Acquisition dépôts bus	320 000 000,00
Total ajustement d'A.P.	430 000 000,00

ARTICLE 5 : décide de compléter le tableau des durées d'amortissement par la fixation d'une durée spécifique aux matériels roulants rachetés à la fin des contrats CT3 équivalente à la durée théorique d'amortissement minorée de la durée de mise en service effectuée par l'opérateur jusqu'à l'opération de rachat par Île-de-France Mobilités.

ARTICLE 6 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La Présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PECRESSE